

Image not found or type unknown



Visite appartement meublé en préavis pour vente

Par **AMIKAL**, le **15/06/2015** à **08:48**

Bonjour,
Mes locataires qui louaient mon appartement meublé depuis près de 23 mois viennent de m'envoyer leur préavis de départ pour dans un mois (le 30 juillet). Tout est donc régulier.
Je leur ai dit que j'allais mettre ce bien en vente, ils ne sont pas intéressés.
Je souhaiterais savoir, si je peux mettre une petite annonce de vente de cet appartement, et comme je ne peux pas le faire visiter étant donné qu'il est encore loué, puis-je demander à mes locataires de le faire visiter à ma place, ou dois-je attendre leur départ pour mettre une petite annonce ?
Étant donné que ce n'est pas une relocation, mais une vente, je ne comprends pas la loi.
Merci beaucoup par avance pour m'éclairer.

Par **cocotte1003**, le **15/06/2015** à **08:54**

Bonjour, dans la plus part des baux il est prévu une clause de visite pour reloué ou vendre, à vérifier dans le votre. C'est à vous d'effectuer les visites sauf accord amiable, cordialement

Par **AMIKAL**, le **15/06/2015** à **10:38**

Bonjour Cocotte,
Merci pour votre réponse.
Si je passe par une agence, peut-elle prendre directement des rendez-vous avec mes locataires, sans que je sois là ? (car j'habite assez loin).
Merci encore.

Par **Tisuisse**, le **15/06/2015** à **11:07**

Bonjour,rnrnOui, et c'est même le rôle de l'agence immobilière, elle sera payée pour ça (frais d'agence).

Par **AMIKAL**, le **15/06/2015** à **12:06**

Merci pour toutes vos précisions.